

# COMMUNE DE MARVAL

(Haute-Vienne)

## Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 7 Novembre 2024

**Présents** : Mme Carole Relland, M. Dominique Bertrand, Mme Edith Léger, M. Pierre Hachin, Mme Marie Linet, Mme Yolande Pironnet, Mme Léa Blanc, M. Sylvain Cassoré, M. Jérôme Suet.

**Absents excusés** : Rachel Haag (pouvoir donné à Dominique Bertrand), M. Pierre Mandon

Ouverture de la séance à 9h34

### **Désignation d'un secrétaire de séance :**

M. Suet se propose pour être secrétaire de séance. Il est le rédacteur de ce procès-verbal.

### **Approbation du dernier procès-verbal :**

Vote à l'unanimité

### **Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation permanente :**

DECISION N°18/2024 en date du 24 octobre 2024 : d'accepter la proposition de l'entreprise SARL LES TROIS PÉTALES pour la fourniture d'une palette de terreaux pour un montant de 442.65 € H.T.

DECISION N° 19-2024 en date du 6 novembre 2024 : d'accepter l'offre de l'entreprise ROBERT pour la fourniture et l'installation d'un poêle à granulés dans le logement 5 Le Bourg pour un montant de 4 880.29 € HT

### **Délibérations portant sur :**

#### **- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les grosses réparations de voirie 2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du devis et de son annexe proposés par l'Agence Technique Départementale 87 portant sur la mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les Travaux de Grosses Réparations de la Voirie Communale pour l'année 2024. L'estimation de cette mission s'élève à 1 804.00 € HT.

Vote à l'unanimité

#### **- une convention pour la suppression de points lumineux et de modernisation de l'éclairage public**

Monsieur le Maire présente la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public du SEHV concernant les travaux de pose et de dépose.

Il présente le devis qui s'élève à 64 228.78 € TTC. Une subvention de 24 0895.79 € est accordée pour ces travaux.

Madame Linet explique que les travaux vont être amortis sur 5 ans, avec une économie de 75 % d'énergie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la convention et le devis proposés par le SEHV.

9 votes pour et 1 abstention

### **- l'adhésion au service « éclairage public » du SEHV**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune n'a plus de contrat de maintenance de l'éclairage public. Il fait part au Conseil Municipal du règlement de service « Eclairage Public » proposé par le SEHV afin d'assurer la gestion et la maintenance préventive des installations.

L'adhésion est valable pour 5 ans, tacitement renouvelable. La participation de la commune est calculée annuellement en fonction des points lumineux (60 pour l'éclairage public) avec options « Equipement sportif » et « Bornes de marché ».

La première année, une participation forfaitaire de 350 € liée à l'établissement de la cartographie des équipements est demandée.

L'estimation de l'adhésion service « Eclairage Public » est à 2 330.00 € formule de base la première année puis à 1 980.00 € les années suivantes. Monsieur le Maire propose d'adhérer également pour le stade soit 65 € et pour la borne de la place du marché soit 15 €.

Vote à l'unanimité

### **- l'assistance à maîtrise d'œuvre de l'ATEC pour le bâtiment 104 Le Bourg**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal leur souhait de réhabiliter le bâtiment cadastré AB91 en vue de créer un logement locatif communal. Il présente l'étude technique détaillée, le devis et son annexe réalisés par l'Agence Technique Départementale 87, qui propose son Assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'estimation de cette mission s'élève à 4 187.00 € HT.

Vote à l'unanimité

### **- l'acceptation de devis pour les travaux du bâtiment 106 Le Bourg**

Monsieur le Maire donne connaissance de devis pour les travaux de plomberie dans le bâtiment 106 Le Bourg. Il présente le devis de DVLS, entreprise de Séréilhac, pour un montant de 3762 € car c'était le mieux disant.

Mme Léger demande quelles autres entreprises ont présenté un devis. Monsieur le Maire répond les entreprises Doucet et ACE.

Vote à l'unanimité

### **-L'achat d'une tondeuse mulching**

La tondeuse mulching n'est pas adaptée à nos espaces verts, il faut donc choisir un autre modèle de tondeuse avec d'autres fonctions. Monsieur le Maire propose de mettre l'achat d'une nouvelle tondeuse adaptée aux besoins de la commune dans le budget 2025.

Vote à l'unanimité pour ne pas acheter une tondeuse mulching.

Le Conseil Municipal va mettre en place une commission pour le choix d'une nouvelle tondeuse : Edith Léger, Dominique Bertrand, Pierre Hachin et un adjoint technique.

Proposition à l'unanimité pour inclure l'achat d'une nouvelle tondeuse dans le budget 2025.

### **- les travaux du pont de Masbertiers**

Monsieur le Maire explique qu'une demande de devis auprès de l'Entreprise CMCTP pour les travaux de réfection du pont de Masbertiers (pour un montant de 14 343,90 €) avait été établie en 2023. Le Conseil Départemental accordait une subvention de 50 %. Un dossier devait être demandé auprès des services de la police de l'eau. Le service de l'eau vient de nous envoyer un questionnaire sur les travaux hydrauliques que nous devons remplir avant d'entreprendre tout travaux.

### **- la reconsidération de l'indemnité de fonction du maire délégué.**

Madame Léger, concernée par le sujet, sort de la salle.

Monsieur le Maire lit la lettre de Mme Léger demandant de reconsidérer son indemnité de Maire Délégué. Monsieur le Maire fait part de son accord considérant que Madame Léger est plus impliquée dans les affaires de la commune. Monsieur Dominique Bertrand propose une augmentation correspondant aux indemnités des adjoints. Cette idée est soutenue par plusieurs conseillers.

Monsieur le Maire propose que l'indemnité soit ajustée aux indemnités des adjoints soit 439.83 € par mois à compter de ce jour.

2 abstentions, 1 contre, 6 pour.

Retour de Madame Léger.

### **- les admissions en non valeurs**

Monsieur le Maire explique que des factures n'ont pas pu être recouvrées au terme du processus de poursuite engagé par la DGFIP. Elles concernent des résidus de loyers de 2012 pour un montant de 108.50 € et de diverses factures de 2020 à 2024 qui n'ont pas été honorées pour un montant de 83,74 €.

Monsieur Cassoré demande pourquoi le Trésor Public n'arrive pas à récupérer l'argent d'EDF et d'Orange. Il est expliqué que toutes les sommes minimales ne sont pas recouvrables.

Acceptation des admissions en non valeurs : 4 abstentions, 5 pour, 1 contre

### **- des ajouts de dépenses imputées à l'article 6232 « fêtes et cérémonies »**

Monsieur le Maire propose d'ajouter un engagement de dépense à l'imputation 6232 pour la célébration des personnes centenaires d'un montant de 150 €. Mme Relland se demande si ce n'est pas une somme trop importante pour des personnes âgées qui ne se rendent pas vraiment compte. Mme Linet explique que certaines personnes âgées sont encore actives malgré leurs âges.

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire propose d'ajouter un engagement de dépense à l'imputation 6232 pour les animations organisées par la Commune. Monsieur le Maire et Marie Linet proposent une enveloppe globale de 2000 €.

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire propose d'ajouter un engagement de dépense à l'imputation 6232 pour les colis et le repas des aînées : 50€ par personne.

Vote à l'unanimité

**- l'autorisation pour le règlement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif de 2025 (Communal et Assainissement)**

BUDGET COMMUNAL :

Monsieur le Maire explique que des travaux engagés ne seront pas réglés avant la fin de l'exercice. Il fait part qu'une somme de 602 880.00 € est inscrite sur le budget 2024 en investissement. Il est possible, conformément aux textes applicables, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 25 % soit 150 720.00 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre / article	N ° opération	Libellé	Montant
2051	Concessions et droits similaires	Règlement cimetière	1 260.00 €
2313	Constructions	Travaux au 106 Le Bourg (DVLS)	3 762.00 €
2312	Agencement et aménagement de terrains	GRVC-programme 2024	31 000.00 €
2315	Installations, matériels, outillages techniques	Travaux mur jardin du presbytère	33 000.00 €
2315	Installations, matériels, outillages techniques	Pose et dépose de l'éclairage public	54 000.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>123 022.00€</b>

Vote à l'unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le montant global des dépenses d'investissement pour le budget annexe s'élève à un montant de 300 000.00 €

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :

25 % = 75 000.00 €

La dépense concernée s'élève à 1 000.00 €.

Vote à l'unanimité

**- l'accroissement temporaire d'activité dans le cadre du recrutement des agents recenseurs**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de recruter 2 agents recenseurs pour les mois de janvier et de février pour effectuer le recensement de la population. Il propose au Conseil Municipal de définir la rémunération de ces agents. Le Conseil Municipal décide de rémunérer les agents recenseurs sur la base de 1801.74 € brut par agent pour l'opération.

Vote à l'unanimité.

**- la nomination d'un délégué suppléant au Parc Naturel Régional Périgord Limousin**

Dominique Bertrand se propose comme délégué suppléant.

Vote à l'unanimité.

**- les offres pour le choix du bureau d'étude concernant la réhabilitation de la station d'épuration de La Nadalie**

Monsieur le Maire explique que l'ATEC a rendu un rapport des offres concernant la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement de la station d'épuration à La Nadalie. 2 offres ont été proposées pour l'exécution des travaux : LARBRE INGENIERIE et INFRALIM.

Au vu de l'analyse, il est proposé de retenir le classement de l'offre techniquement la plus avantageuse, plaçant en première position le bureau d'études LARBRE INGENIERIE pour un montant de 16 900 € HT soit 20 280,00 € TTC.

Vote à l'unanimité

**- un projet de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des bâtiments communaux**

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré une société pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Le projet serait que les locaux (mairie, salle polyvalente, salle des fêtes, atelier ...) soient en autoconsommation et de revendre les surplus d'énergie aux habitants de Marval à un tarif moindre que le prix conventionnel.

Vote pour le principe de continuer à travailler sur le projet de panneaux photovoltaïques.

Vote à l'unanimité

**- l'achat de barrières pour fermer l'accès au local technique**

Monsieur le Maire propose d'acheter des barrières pour éviter les passages de véhicules derrière le local technique en centre bourg. Il souhaiterait mettre en place des barrières pivotantes : achat de 2 barrières de 8,5 m pivotantes pour 3 042.50 €. Carole Relland propose de mettre une caméra.

Marie Linet propose de faire peut-être d'autres devis pour les barrières.

1 contre, 5 abstentions et 4 pour.

Proposition non adoptée et en réflexion.

**- des changements de gestion du local technique lors de location de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire explique que lorsque la salle polyvalente est louée, il arrive régulièrement que le chauffage, la ventilation soient déréglés. Il en est de même pour les chambres froides et le four.

Sylvain Cassoré explique qu'il faut que les réglages soient bien effectués avant la location, que cela soit vérifié avec le loueur et mentionné sur une fiche d'intervention.

Monsieur le Maire propose que la clef soit donnée à une seule personne responsable avec signature et explications pour le chauffage et l'utilisation des fours et que s'il y a des dérèglements, il lui sera facturé les frais de remise en fonction effectuée par l'entreprise compétente.

Propositions : changer le code pour la clef, et une notice de fonctionnement donnée à un responsable qui signe.

Vote à l'unanimité

## **- l'adhésion d'une commune au syndicat des eaux Vienne Briance Gorre**

La commune de Château-Chervix souhaite rejoindre et adhérer au syndicat VBG.

Vote à l'unanimité

## **Bilans portant sur :**

### **- le projet sentier nocturne :**

Monsieur Suet explique que le projet se relance pour se finaliser en 2025. Des réunions avec le PNR seront organisées pour actualiser les devis qui n'étaient pas précis.

### **- le label Villes et Villages étoilés**

Madame Linet explique que la commune va postuler pour le label villes et villages étoilés. Le dossier reçu à compléter est assez conséquent.

### **-Bulletin Municipal**

Madame Linet explique qu'elle souhaiterait que le bulletin municipal soit amélioré. Des devis à des entreprises spécialisées ont été demandés pour la conception et la réalisation. Les articles et les photos seraient fournis par la commune et une charte graphique serait réalisée par l'entreprise. Le bulletin serait prêt à imprimer. Nous pourrions garder la charte graphique pour les autres années.

Madame Linet explique qu'il y a des écarts entre les devis de 844 € à 3240 €. Les devis les moins chers ne prennent pas en compte les navettes de correction et d'impression. Il semblerait qu'un devis en dessous de 40 € la page ne soit pas sérieux. L'impression se ferait en mairie.

Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe.

### **-l'audience devant la cour d'appel concernant le projet éolien des Monts de Châlus**

Monsieur le Maire explique que le dossier a bien été plaidé à l'audience du 17 octobre devant la cour administrative d'appel de Bordeaux. L'affaire a été mise en délibéré. La cour administrative d'appel rendra sa décision sous 3 semaines. Il demande au Conseil Municipal de réfléchir à la possibilité de porter l'affaire devant le Conseil d'Etat en cas de rejet.

Madame Léa Blanc explique que l'état ne peut déroger aux accords écologiques pour la protection de la faune et de la flore et rappelle la sensibilité majeure du site d'implantation, en lisière d'espaces boisés, avec des zones humides à proximité ainsi que les enjeux liés aux espèces protégées.

Monsieur Jérôme Suet demande quel serait le coût.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe de continuité en fonction du coût. Un vote sera proposé au prochain conseil municipal.

## - Questions diverses

- Monsieur le Maire fait part qu'il a signé une motion « Stop aux déserts médicaux ».
- Monsieur le Maire a proposé de racheter le terrain de l'ancien bâtiment de la poste. La propriétaire propose un échange avec l'ancien terrain de tennis. Dans l'idée le Conseil Municipal n'est pas contre. Ce sujet sera abordé lors d'un prochain Conseil Municipal.
- Madame Edith LEGER demande s'il est possible d'apposer un panneau publicitaire indiquant le restaurant « Les Feuillardiers ». D'accord sur le principe. Il reste à réfléchir de l'endroit le mieux adapté pour installer le panneau.
- Madame Carole RELAND demande s'il est possible d'installer des panneaux photovoltaïques en tant qu'habitant de la Commune ne faisant pas partie des zones d'accélération des énergies renouvelables définies par le Conseil Municipal. Madame Marie LINET répond qu'il est possible de le faire car les projets de photovoltaïques votés en Conseil concernent les toitures de bâtiments publics ou encore les terrains agricoles. Monsieur le Maire ajoute qu'il faut remplir le document d'urbanisme correspondant à sa demande.
- Monsieur le Maire fait part que les propriétaires ont effectué les travaux de nettoyage du ou des parcelles situées dans Le Bourg comme demandé. Il ajoute qu'une procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon est en cours pour une maison et un terrain dans le village « Le Teillet ». A la suite d'un signalement d'un voisin s'inquiétant du non entretien de ces lieux, deux courriers ont été envoyés au propriétaire mais sont restés sans réponse. La réquisition en finalité d'une procédure est possible si la Commune a un projet bien défini pour les terrains.
- Monsieur Le Maire donne connaissance de la demande d'un habitant de Marval qui propose à la Commune d'acheter la propriété de son père défunt à « La Souchère ».
- Monsieur Dominique BERTRAND demande s'il est possible de prévoir l'entretien des bornes à incendies hors d'usage. Monsieur le Maire va s'en occuper. La rénovation est estimée entre 2 000 et 3 000 € par borne incendie.

## Fin du Conseil 11h55.

Le Secrétaire de Séance :

Jérôme SUET

Le Maire :

Pierre HACHIN

